

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au Foyer Désiré GRAZIANO, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaients présents à cette assemblée :

M. Olivier GUIROU – Mme Silvia BARATA – M. Yves LOMBARDO – Mme Chantal GARCIA – M. Jérôme MARCILIAC – Mme Myriam SEILER – Mme Marie-Aude MESTRE – Mme WECKERLIN Carine – M. Michel MORGANTE – Mme Laurence ROSMARINO – M. Eric SPINELLY – Mme Céline DELOUS – M. Lionel DI-SAPIO – Mme Claude BAUMANN – Mme Nathalie CLAUZEL – M. Denis PALMERINI – Mme Noura MERZOUGUI – M. Charly BARBAROUX – M. Patrice MARTIN – Mme Hinda DAHMAN – Mme Céline DORELON-TRANCHARD

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Joël YERPEZ à M. Eric SPINELLY
M. Christophe AGARD à Mme Myriam SEILER
M. Benjamin LEGUEVACQUES à M. Yves LOMBARDO
Mme Marie-Laure GIORSETTI à Mme Céline DELOUS
M. Christian LAFORCE à M. Patrice MARTIN
Mme Christine VALLET à Mme Claude BAUMANN
M. Gérard CRUZ à Mme Hinda DAHMAN

Absents :

M. Philippe MAUZET

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 ne fait l'objet d'aucune observation.

M. le Maire propose de nommer Mme Chantal GARCIA comme secrétaire de séance : Unanimité.

M. le Maire : Je vais en profiter pour remercier Silvia ce soir pour tout ce qu'elle a fait, pour moi, pour l'équipe mais surtout pour La Fare et surtout pour les personnes en difficulté. Parce que ce qu'elle a accompli depuis 2008 au CCAS est très fort à plus d'un titre, je l'ai souvent dit au CCAS, peut-être un peu moins ici. On est arrivé à faire plus avec moins d'argent grâce à Silvia, ce qui est quand même exceptionnel parce que je me souviens de l'époque où l'on donnait au CCAS des tickets pour Super U, entre 50€ et 100€ suivant la composition de la famille et c'était compliqué pour les familles parce qu'elles allaient à Super U avec ce ticket qui était rose et quand on les voyaient passer à la caisse, les caissières le savaient puisqu'il y avait une convention avec Super U, mais aussi les personnes qui faisaient leurs courses disaient « tu vois la dame, là elle est en difficulté » ce n'était donc pas un système très bien d'autant plus qu'il fallait surveiller ce qu'elles avaient acheté, qu'elle n'achètent pas trop d'alcool avec leurs tickets roses. On leur avait aussi expliqué que même si c'est important, les croquettes pour chien ce n'était pas avec les tickets roses qu'il fallait les acheter. Silvia a mis en place l'épicerie sociale où les gens vont acheter vraiment pour pas cher, (les pâtes pour 0.20cts) ça permet d'aider les familles. J'en profite aussi pour remercier la Croix-Rouge qui distribue des colis.

Silvia a aussi été à l'origine des jardins partagés, elle reste avec nous et continue à siéger au conseil municipal où elle va s'occuper de l'emploi, des élections et de l'état civil.

Nous la remercions pour toutes ces années, sa bienveillance, aussi elle a eu quelques directrices du CCAS pendant son passage et elle a su avec chacune des directrices, avec tout le personnel du CCAS montrer toute sa bienveillance et toute sa compassion pour la difficulté, je le dis souvent mais c'est un métier difficile d'être assistante sociale, parce que nous sommes face à la misère tous les jours. Il faut beaucoup de courage et de volonté pour faire une carrière. Je tiens à remercier Silvia de toutes ces années passées. J'ai même un message de M. CRUZ :

« Mesdames et Messieurs les élus, chère Mme BARATA. Vous quittez votre poste d'élue au service social Ce poste qui vous collait à la peau. Ce poste qui était fait pour vous, qui vous allait comme un gant, et que vous avez su mener avec beaucoup de compassion mais également d'une main ferme. Bravo pour votre engagement qui ne vous a jamais quitté pendant ces quatorze années. Bravo pour le

travail que vous avez mené et qui mérite un grand respect. Merci pour votre bienveillance et celle que vous avez toujours eu à mon égard. Je suis bien triste de vous voir quitter votre délégation dans ces conditions. Au revoir Silvia et bonne route. ».

Il a raison car la rigueur est importante au CCAS parce que quand vous « lâchez » de l'argent à des gens qui ne le méritent pas vous ne pouvez pas le donner à ceux qui en ont vraiment besoin. Il faut être très rigoureux et examiner toutes les déclarations de revenus et voir si la personne mérite ou pas d'avoir une aide et notamment dans les commissions de secours que tu menais aussi depuis 2008 avec beaucoup de justice c'est ça qui est important.

Encore une fois au nom de toute l'équipe, au nom du conseil municipal, au nom des Farencs que tu as aidé, je te remercie pour tout ce travail Silvia que tu as fait avec tant de compétences.

1 - Détermination des conditions d'élection d'une nouvelle adjointe suite à la démission de Mme Silvia BARATA de son poste de 2^{ème} adjointe au Maire

Suite à la démission de Mme Silvia BARATA de ses fonctions de 2^{ème} adjointe au maire et après acceptation par le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence nous devons procéder à l'élection de sa remplaçante.

Il convient dans un premier temps de déterminer les conditions d'élection de la nouvelle adjointe, je vous propose donc d'approuver :

- le maintien du nombre d'adjoints à huit (8) conformément à la délibération n°2020_1_2 du 23 mai 2020 ;
- le fait que chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire est promu d'un rang ;
- que le nouvel adjoint, de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder, prendra rang après tous les autres, donc en qualité de 8^{ème} adjoint ;

UNANIMITE

2 - Election d'une nouvelle adjointe en remplacement de Mme BARATA – 2^{ème} adjointe, démissionnaire de son poste – procès-verbal Modification du tableau de classement des adjoints

Ceci étant définit, je vous propose de procéder à l'élection du 8^{ème} adjoint.
Je vous rappelle que ce dernier s'effectue à bulletin secret et à la majorité absolue.

Désignation secrétaire :
Mme Chantal GARCIA

Désignation de deux assesseurs :
- Madame DORELON-TRANCHARD Céline
- Monsieur BARBAROUX Charly

J'invite les candidates à la fonction de 8^{ème} adjointe au maire à se faire connaître.

Madame Carine WECKERLIN propose sa candidature.

Nous allons donc procéder aux opérations de vote.

M. CRUZ a remis un pouvoir complet à Mme DAHMAN, il lui est impossible de ne pas participer au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe et l'a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet.

Après dépouillement des bulletins de vote par les deux assesseurs, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	28
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	27

f. Majorité absolue14

Mme Carine WECKERLIN a été proclamée 8^e adjointe et a été immédiatement installée.

La séance est levée